



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU QUARTIER DES CABANES DE PEROLS DU 26 NOVEMBRE 2021

### Thèmes abordés :

- Digue de protection du port
- Rehaussement du pont de Carnon
- Déplacement chemin doux et passerelle de Carnon piétons/cyclistes
- Nouvel accès au canal par le rond-point
- Projet de l'Avranche éco-tourisme
- Travaux dans le port
- Mur de protection acoustique végétalisé
- Les portes des 3 ports
- Remise en état des voieries
- Cabanon bureau du port
- Pointe de la Grave
- Base nautique
- Aménagement du petit triangle
- Réalisation d'une chapelle au début de la Grave
- Devenir de l'ouvrage des Portes de Carnon ou barrage anti-sel

### **1. Digue de protection du port :**

Le projet repart au tout début, de l'étude en cours de l'avant projet jusqu'à l'appel d'offres et les travaux, en passant par les autorisations des différents services de l'Etat (impact environnemental, impact humain etc.)

Une promenade touristique du type de celle construite côté Port de Carême (avec les inconvénients qui l'accompagnent) serait réalisée.

La nouvelle date donnée par la mairie est fin 2025 ce qui est difficilement réalisable à notre avis.



## 2. Rehaussement du pont de Carnon :

Pour faciliter la circulation des bateaux sur le canal du Rhône à Sète, les travaux de rehaussement du pont de Carnon commenceront en janvier 2022 et la circulation sera interrompue du 3 janvier au 31 mars 2022.

Un contournement par le centre de Carnon sera organisé pour les véhicules motorisés (D62 et D62E2) et pour les piétons et les cyclistes, une navette fluviale gratuite sera mise en place (7 jours sur 7, 40 places).

## 3. Déplacement chemin doux et passerelle de Carnon piétons/cyclistes :

Une étude est actuellement en cours avec les services de la métropole pour déplacer la piste cyclable entre le terminus du tram et le canal du Rhône à Sète. L'objectif est de diminuer les nuisances apportées par la circulation piétonne le long des habitations aux alentours du garage Renault.

Ce projet consiste à réaliser une nouvelle liaison piétons/cyclistes (entre 4 et 5m de large) le long de la 4 voies et sur la bordure ouest du petit triangle. Une nouvelle passerelle serait créée pour enjamber de canal du Rhône à Sète à l'Est du pont de Carnon actuel qui sera surélevé au 1er trimestre 2022.



## 4. Nouvel accès au canal par le rond-point :

Pour accéder à la zone du port à sec et aux anneaux d'amarrage le long du canal du hangar, création d'une route au rond-point de la cabane du pêcheur.

A cet endroit, un nouveau parking de 70 places environ sera construit.

## 5. Projet de l'Avranche éco-tourisme :

Monsieur le Maire nous a affirmé qu'il abandonnait le projet de l'aménagement éco-tourisme de l'Avranche ... (Tous les points numérotés 5 sur la photo principale : Plan de masse).

## 6. Travaux dans le port :

13 bornes à énergie (eau et électricité) accessibles par carte magnétique 24h sur 24 ont été mises en place dans le bassin du port. En 2022, 8 bornes supplémentaires seront installées pour les emplacements sur le canal.



Malheureusement Monsieur le Maire souhaite augmenter les tarifs du port alors que pour lui rien que les 5 restaurants le long du canal pourraient rapporter à la commune 250 000 €/an !

## 7. Mur de protection acoustique végétalisé :

Monsieur le Maire souhaite demander au département de supprimer 1 voie entre le pont de la Grave et le pont d'accès aux Cabanes côté port, dans le sens de la Grande Motte vers Montpellier.

Sur cette voie supprimée, il prévoit de réaliser un mur de protection et un écran végétal pour casser la propagation du bruit.

## 8. Les portes des 3 ports :

Réalisation à l'entrée de chaque quartier d'une sorte de portail avec des murs blancs sur lesquels est inscrit le nom du quartier. Il y a trois quartiers :

- Le Port de Carême
- Le Port du Canal entre le port à Sec et le canal du Rhône à Sète
- Le Port de plaisance des Cabanes appelé Port "d'Usquin" (nom de l'ingénieur qui a réalisé les plans de l'ancien port).



## 9. Remise en état des voies et circulation côté port :

Monsieur le Maire semble d'accord pour réaliser des essais de réorganisation de la circulation rue de l'étang de l'Or, rue du hangar et rue des Gabians avant que les travaux soient réalisés.

La réfection des voies est repoussée après la réalisation des travaux de protection contre les inondations, c'est à dire pas avant fin 2025.

## 10. Cabanon bureau du port :

La municipalité de Pérols a racheté la cabane sans toiture mitoyenne avec la capitainerie actuelle du port.

Elle est donc aujourd'hui propriétaire de 3 parcelles autour de la capitainerie sur lesquelles elle envisage de construire 1 salle pour les associations, 1 salle pour les pêcheurs et 1 salle pour le bureau du port.



## 11. Pointe de la Grave :

Le devenir de ce secteur était conditionné par la signature du dernier PAPI de Pérols qui a été signé en juillet 2021. Cette signature concrétise les contraintes réglementaires qui vont permettre à la mairie de lancer la réalisation d'un cahier des charges qui va formaliser les règlements d'urbanisme sur cette zone. La réalisation du cahier des charges va être confiée à un architecte début 2022.

La mairie envisage de proposer aux propriétaires de cette zone un droit d'usage d'une durée à préciser (30 ans ?) qui leur permettra de profiter de leurs cabanes jusqu'à la fin de cette durée, sans pouvoir vendre ni transmettre leur bien. Si les propriétaires envisagent de réaliser des travaux, ils devront obligatoirement respecter les contraintes formalisées dans le cahier des charges.

## 12. Base nautique :

La municipalité envisage d'utiliser l'espace actuellement occupé par la propriété de Mr Dupont pour :

- Réaliser une base nautique (initialement positionnée sur cet espace mais transférée depuis vers le canal du Rhône à Sète où se trouvait Mimi Sandwich)
- Réaliser un espace pour les scientifiques (Andromède - Mr Ballesta)
- Réaliser une liaison piétonne
- Ajouter des anneaux supplémentaires pour les bateaux.

Pour cela, la municipalité a engagé les contacts suivant :

- Avec la société Andromède (Mr Ballesta) pour qu'elle rachète la propriété de Mr Dupont
- Avec les services de l'Etat pour transférer la propriété de la canalette des services maritimes à la mairie.

Des travaux pourraient être engagés pour diminuer la largeur de cette canalette avec des palplanches pour permettre d'élargir cette zone et réaliser un quai pour recueillir les nouveaux anneaux d'amarrage et une liaison piétonne entre port Carême et le port des Cabanes.



### **13. Aménagement du petit triangle :**

Ce petit triangle est limité aujourd'hui par la canalette , la départementale D21 et le canal du hangar (le Grau de Carnon).

Sur cet espace, la mairie envisage de réaliser :

- 1 accès depuis le rond-point de la cabane le long du port à sec
- 1 parking d'une soixantaine de places
- 1 parc environnemental
- le long du canal, création de 3 restaurants à terre et 2 flottants (sur des péniches)

Monsieur le Maire s'est engagé formellement et explicitement sur l'interdiction de proposer une ambiance musicale et l'obligation de fermeture à 22heures.

### **14. Construction d'une chapelle au début de la Grave :**

Nous avons évoqué lors de cette réunion le bruit qui court aux Cabanes sur la réalisation avec de l'argent public au début de la grave d'une chapelle dédiée à la vierge des étangs.

Nous avons demandé à Monsieur le Maire si ce bruit était fondé : Il n'a pas répondu à notre question malgré une relance explicite de notre part et n'a pas démenti ce projet...

### **15. Devenir de l'ouvrage des Portes de Carnon ou barrage anti-sel :**

L'ouvrage appelé par le département barrage anti-sel situé sur le Grau de Carnon juste avant le pont Gruyère qui est en réalité un ouvrage hydraulique empêchant les surcotes marines d'envahir les étangs est aujourd'hui à l'abandon.

Aucune entité administrative ne revendique sa propriété, nous n'avons aucune nouvelle sur son devenir.

